

Nouvelles pratiques sociales



Le secteur de la lutte au décrochage entre besoin de reconnaissance et autonomie

Marie-Ève Carpentier

Volume 29, numéro 1-2, printemps 2017

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1043401ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1043401ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Carpentier, M.-È. (2017). Le secteur de la lutte au décrochage entre besoin de reconnaissance et autonomie. *Nouvelles pratiques sociales*, 29(1-2), 193–200. <https://doi.org/10.7202/1043401ar>

Résumé de l'article

Le présent article traite de l'enjeu de l'autonomie dans le secteur de l'action communautaire autonome (ACA) en lutte au décrochage. L'auteure soutient que cette notion, surtout portée par le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD), se bute à une tension entre le besoin d'être connue et reconnue par le gouvernement, par les bailleurs de fonds et la population en général, et la volonté de préserver et d'appliquer une autonomie d'action, et ainsi d'appartenir pleinement au mouvement de l'ACA. Elle démontre cette tension qui s'exprime au niveau économique, social et de l'intervention avec les jeunes.



Le secteur de la lutte au décrochage entre besoin de reconnaissance et autonomie

Marie-Ève CARPENTIER

Responsable de la vie associative et des communications
Regroupement des organismes communautaires québécois
de lutte au décrochage (ROCLD)

Le présent article traite de l'enjeu de l'autonomie dans le secteur de l'action communautaire autonome (ACA) en lutte au décrochage. L'auteure soutient que cette notion, surtout portée par le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD), se bute à une tension entre le besoin d'être connue et reconnue par le gouvernement, par les bailleurs de fonds et la population en général, et la volonté de préserver et d'appliquer une autonomie d'action, et ainsi d'appartenir pleinement au mouvement de l'ACA. Elle démontre cette tension qui s'exprime au niveau économique, social et de l'intervention avec les jeunes.

Mots-clés : autonomie, lutte au décrochage, reconnaissance, collaboration, jeunes

This article discusses the issue of autonomy in the field of "action communautaire autonome" (ACA) in education. The author argues that this notion, which is particularly driven by the Regroupement

des organismes communautaires québécois de lutte contre le décrochage (ROCLD), *comes up against a tension between the need to be known and recognized by the government, donors and the population in general, and the desire to preserve and apply autonomy of action, thus fully belonging to the ACA movement. The author demonstrates this tension expressed at the economic, social and intervention level with young people.*

Keywords: autonomy, education, recognition, collaboration, youth

Le respect de l'autonomie constitue l'un des éléments pour lequel le milieu communautaire lutte face au gouvernement et la population en général, année après année, à travers différentes campagnes de mobilisation. Cette année la campagne est unitaire, alors qu'historiquement, les campagnes avaient toujours été sectorielles, témoignant des revendications et particularités de chaque secteur. Si nous saluons l'unité de la présente campagne, nous estimons qu'il est par ailleurs impossible d'occulter la diversité de l'action communautaire autonome (ACA) où chacun des secteurs vit une réalité différente sur le plan des principales revendications du mouvement : financement, reconnaissance et autonomie. Le présent article traitera de l'enjeu de l'autonomie dans le secteur de l'ACA en lutte au décrochage. Ce secteur est représenté par les organismes communautaires de lutte au décrochage (OCLD), qui agissent auprès des jeunes de 5 à 24 ans — et de leur famille — au moyen d'une approche globale. Les OCLD s'inscrivent dans un continuum allant de la prévention au raccrochage scolaire, en passant par la persévérance, la réussite scolaire et la lutte au décrochage, tout en soutenant les parents — souvent ceux que l'école ne parvient pas à rejoindre — dans leur engagement pour la réussite éducative de leurs enfants.

Surtout portée et défendue par le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD), l'autonomie de l'action semble être, pour les OCLD, une notion aux contours flous, dont les critères, parfois méconnus, ont peu de résonance. L'autonomie n'est pas d'emblée nommée par les groupes comme une caractéristique intrinsèque à leur identité, mais, lorsqu'on les questionne sur la place de celle-ci, elle est jugée, par la plupart, comme étant une composante essentielle de leur identité de laquelle ils ne doivent pas se dissocier. Lorsqu'elle est mise de l'avant, l'importance de l'action communautaire autonome est principalement perçue dans la

perspective d'une force collective permettant la reconnaissance et, ultimement, un financement à la mission globale.

L'AUTONOMIE EN LUTTE AU DÉCROCHAGE : CONCEPTION ET ENJEUX

L'autonomie est souvent définie par la négative ; les OCLD soutiennent appartenir à l'ACA par opposition au milieu scolaire et aux initiatives privées ou parapubliques de persévérance scolaire avec lesquelles ils sont en compétition. L'ACA semble surtout représenter un mouvement par lequel ils affirment leur distinction par rapport à d'autres acteurs — privés ou parapublics — œuvrant dans le champ de l'éducation et avec lequel ils sont en compétition. L'ACA représente ainsi une opportunité de faire valoir une identité particulière et d'obtenir une reconnaissance particulière.

Lorsqu'elle est évoquée plus explicitement, l'autonomie est abordée par les OCLD en matière d'approches et de pratiques. En ce sens, l'approche globale et la mise en place de pratiques souples prenant en compte les besoins et les intérêts des jeunes sont nommées comme étant des particularités de l'ACA. En ce sens, les OCLD soutiennent que les projets et les ententes qu'ils acceptent de mettre en œuvre respectent leurs approches et leurs pratiques, tout en répondant aux besoins et intérêts des jeunes.

Quant à elle, la valorisation de l'autonomie des jeunes avec lesquels œuvrent les OCLD apparaît partielle et partiale. Si la plupart des OCLD soutiennent prendre en compte et respecter les besoins et les intérêts de chaque jeune, force est d'admettre que leur action vise, ultimement, l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des jeunes. Il semble que la plupart des groupes, en raison de leur mission de lutte au décrochage, privilégient l'insertion des jeunes dans la norme plutôt que la création, sur le long terme, d'espaces hors normes.

En plus d'être ainsi fragilisée par un manque de connaissance et de réflexion l'entourant, l'autonomie de l'action communautaire en lutte au décrochage nous semble principalement se buter à une tension entre le besoin d'être connue et reconnue par le gouvernement, les bailleurs de fonds et la population en général, et la volonté de préserver et d'appliquer une autonomie d'action, et ainsi d'appartenir pleinement au mouvement de l'ACA. Cette tension s'exprime au niveau économique, social et de l'intervention avec les jeunes. Le fait que le financement à la mission globale représente une faible proportion de l'ensemble du financement reçu par les OCLD entrave l'autonomie de ces derniers ; le type de rapport entretenu avec les bailleurs de fonds conduit les groupes à adopter le discours

de l'expertise qui mine leur appartenance à l'ACA et, finalement, il résulte de ce discours et, plus largement, de la mission de réussite éducative des OCLD, une intervention auprès des jeunes ou la valorisation de l'autonomie est très relative.

Financement

La lutte au décrochage est un jeune secteur de l'ACA où le financement à la mission globale — qui représente un gain obtenu par le mouvement communautaire pour assurer le respect de son autonomie et sa pérennité — des groupes, dont plusieurs nouvellement accrédités, représente une faible portion de l'ensemble du financement reçu. En effet, le financement des OCLD provient, en grande partie, de dons, du milieu des affaires, de diverses fondations, des municipalités, des écoles et des commissions scolaires. Ce type de financement — conclu à travers des ententes, des appels de projets ou à l'aide de campagne — place les groupes en situation de précarité et mine leur autonomie.

La nécessité d'obtenir un financement provenant de dons, du milieu des affaires ou encore des fondations oblige les directions des OCLD à consacrer beaucoup de temps et d'énergie à la représentation et à l'organisation de campagnes de sociofinancement. Certaines directions sont même embauchées sur la base de leur capacité à récolter du financement pour l'organisme et à faire rayonner celui-ci au sein de la communauté. Ainsi, leur autonomie d'action est restreinte par leur mandat de recherche de financement. Les bailleurs de fonds privés encourageront les groupes à favoriser le développement et l'innovation, au détriment de la valorisation d'actions visant la transformation sociale au cœur de la définition de l'ACA. On peut également penser qu'ils seront plus enclins à financer des groupes qui ont déjà adopté cette perspective de développement et d'innovation. Plus encore, non imputables auprès de la population et non assujettis à la Politique de reconnaissance qui reconnaît le rôle critique des organismes communautaires sur les plans politique et social, les bailleurs de fonds non gouvernementaux placent les OCLD dans une situation de précarité et freinent leurs actions politiques et militantes. De façon plus générale, les formes de financement qui ne sont pas basées sur la mission globale permettent aux bailleurs de fonds d'exercer un plus grand contrôle sur l'action des groupes, notamment parce que les fonds sont octroyés sur le court terme par rapport à un projet très spécifique. Enfin, par crainte de perdre une partie de leur financement, l'on peut aisément penser que les groupes privilégieront l'esprit de collaboration et de négociation au conflit et à la confrontation. Selon Deena White, cet esprit de collaboration et de négociation

entretenu par les groupes avec des instances institutionnelles irait à l'encontre de l'autonomie dont le premier signe serait les conflits d'intérêts et de valeurs (2008, p. 95).

Le financement reçu par les commissions scolaires, les écoles et les municipalités découle quant à lui d'ententes reliées à des projets ou à une offre de services. Par définition, ces ententes qui nécessitent une négociation et ainsi des compromis de part et d'autre minent l'autonomie des groupes. Bien qu'ils affirment conserver l'autonomie de leur approche et de leur pratique d'intervention, ceux-ci doivent nécessairement composer avec les attentes des écoles et négocier une collaboration satisfaisant les exigences de cette dernière. Plus encore, certains groupes réalisent leurs activités et interventions au sein des écoles ; ils doivent ainsi se plier au cadre normatif qui régit celles-ci. Afin de conclure une entente avec les écoles et les commissions scolaires — ententes qui permettent notamment d'avoir accès aux jeunes en difficulté et ainsi de répondre à leurs besoins — les OCLD doivent se faire connaître et reconnaître auprès des directions des commissions scolaires et des écoles. Lorsqu'ils obtiennent une reconnaissance, une entente de collaboration d'un an est généralement conclue ; un travail de représentation doit conséquemment être effectué année après année. Le renouvellement des ententes est soumis aux aléas du financement des commissions scolaires et de la volonté des directions d'écoles ; les compressions et les changements de direction sont susceptibles d'entraîner le non-renouvellement des ententes, ce, nonobstant l'historique de collaboration.

Dans le même sens, la reconnaissance des OCLD par le milieu scolaire est à géométrie variable : celle-ci dépend largement des perceptions subjectives des directions qui, surtout lorsqu'elles sont nouvellement arrivées en poste, sont susceptibles de méconnaître le milieu communautaire ou d'avoir des préjugés négatifs à son égard. Plus encore, les OCLD se retrouvent en compétition avec des initiatives de persévérance scolaire privées ou parapubliques qui se multiplient à travers le Québec et dont les ressources financières et humaines dépassent largement celles du communautaire.

Les OCLD estiment et déplorent ainsi être dépendants des commissions scolaires et des écoles pour la réalisation de leurs actions. Toutefois, la collaboration avec ces dernières est jugée incontournable ; en effet, au-delà du financement, il est estimé que cette relation est essentielle et primordiale à la réalisation du travail des groupes qui considèrent leurs actions complémentaires à celles de l'école. En ce sens, rappelons que les activités de plusieurs OCLD, notamment le soutien scolaire, ont lieu à l'intérieur même des écoles et que les jeunes avec qui les groupes travaillent sont référés par les écoles.

Reconnaissance et expertise

Ce besoin d'obtenir une reconnaissance de la part du système scolaire et, plus largement, du gouvernement, conduit les OCLD à adopter le discours de l'expertise. Cette adoption se traduit essentiellement par une importante professionnalisation des groupes, au niveau des équipes de travail et des membres des conseils d'administration (CA), ainsi que par un recours à des pratiques jugées probantes par le milieu de la recherche. De plus en plus, les OCLD semblent s'attarder à faire valoir leur statut professionnel, comparable à celui des écoles et les impacts concrets de leurs actions sur la réussite éducative.

En soi, la professionnalisation des groupes n'apparaît pas comme une entrave à l'autonomie. Elle comporte cependant de potentielles dérives pouvant minimiser, si le discours professionnel se pose en vérité absolue, la participation et l'apport de la base aux prises de décision et, de ce fait, fragiliser la vie démocratique et le caractère « issu de la communauté » propre à l'ACA. Plus encore, la professionnalisation des ACA qui se traduit par un recrutement de nouveaux membres à partir de critères, non plus communautaires, mais professionnels, nous semble avoir pour effet de complètement miner la vie associative, donc la participation de la communauté et, ainsi, l'autonomie des groupes au profit d'expertises valorisées par le milieu scolaire.

Dans le même sens, le recours et la valorisation de pratiques issues des données probantes¹ au détriment des savoirs expérientiels issus du terrain nous semble fragiliser la vie démocratique de l'organisme : les « bonnes pratiques » appuyées par la recherche et le milieu scolaire sont susceptibles d'être adoptées sans faire préalablement l'objet de débats ou de discussions avec les membres. Cette adoption des « bonnes pratiques » approuvées par le milieu de la recherche et le système scolaire se situe en tension avec l'autonomie des jeunes — autonomie déjà relative en raison même de la mission de réussite éducative portée par les OCLD.

1. Provenant à l'origine du domaine de la médecine, les données dites « probantes » « sont des données produites dans un type de recherche particulier (méthodologie expérimentale, essai contrôlé randomisé) et agrégées, le cas échéant, dans des revues systématiques de recherche. Il ne s'agit donc pas de données issues d'une recherche collaborative ou d'une recherche-action visant le développement d'une approche pédagogique, par exemple » (CTREQ, 2016).

L'autonomie des jeunes

À première vue, les OCLD offrent un potentiel de générer des espaces d'apprentissage hors du cadre normatif scolaire destiné à favoriser l'autonomie des jeunes. En ce sens, ils prennent en compte les besoins et les intérêts de chaque jeune et valorisent leur épanouissement et leur émancipation. Ils soutiennent, et même favorisent, des pratiques visant l'autonomie des jeunes. Cette autonomie est cependant souvent pensée au regard de la réussite éducative et plus largement de l'intégration scolaire, sociale et professionnelle du jeune. Il s'agit de rendre le jeune suffisamment autonome pour qu'il puisse s'adapter à la société. Ainsi, bien que les OCLD fassent preuve d'une plus grande souplesse que le milieu scolaire, ils ne sont pas dénués d'un cadre normatif qui circonscrit l'autonomie des jeunes avec lesquels ils travaillent.

Cette autonomie semble de plus en plus mise à mal par le besoin de reconnaissance des groupes face au milieu scolaire, et plus largement, au gouvernement, aux bailleurs de fonds et à la population, qui se traduit par l'adoption du discours de l'expertise. En adoptant ce discours, les OCLD s'éloignent de plus en plus de la base au profit d'approches et de pratiques valorisées par certains experts de l'éducation. Les besoins et intérêts des jeunes sont conséquemment pris en compte au regard de certaines perspectives jugées professionnelles. Leur autonomie, le plus souvent implicitement liée aux visées d'intégration et d'adaptation, est donc partielle et partielle.

CONCLUSION

En somme, l'autonomie des groupes appartenant au secteur de la lutte au décrochage est surtout mise à l'épreuve par la nature du financement reçu et le besoin de reconnaissance qui est lui-même généré par le financement et la multiplication des initiatives privées de persévérance scolaire. Les OCLD qui ont pourtant à cœur la préservation de leur autonomie luttent pour se faire connaître et reconnaître parfois au détriment de l'ACA qui est intangible et en perte de sens pour plusieurs. Il semble en effet que nous assistions à une perte de sens et une fragilisation du sentiment d'appartenance envers l'ACA sur laquelle le milieu communautaire devra se pencher de nouveau. S'il est possible d'affirmer que la place grandissante des fondations et du secteur privé au sein de certains domaines d'intervention du milieu communautaire, attrayant pour les investisseurs en quête de capital politique et social a certainement fragilisé l'ACA, il serait aussi utile de s'attarder aux raisons pour lesquelles cette percée fut possible.

BIBLIOGRAPHIE

WHITE, D. ET L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE, CENTRE DE RECHERCHE SUR LES POLITIQUES ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (CPDS). (2008). *La gouvernance intersectorielle à l'épreuve. Évaluation de la mise en œuvre et des premières retombées de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire*. Université de Montréal.

CTREQ — LE CENTRE DE TRANSFERT POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DU QUÉBEC (2016). *Les données probantes en éducation*. Québec : l'auteur.